



## Commune rurale de 845 habitants située dans le Centre qui compte 71 enfants dont 24 en maternelle et 47 en élémentaire

### Projet communal :

La commune a la compétence périscolaire et signe le PEDT.

**Population** : 0-5000

**Type** : Rural isolé

**Région (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016)** : Centre

### Présentation résumée :

La commune a choisi le mercredi comme cinquième matinée et a réparti les trois heures du nouveau périscolaire sur trois plages d'une heure, les lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30.

Elle a organisé le matin et le soir un accueil de loisirs déclaré et laissé la pause méridienne en dehors. Par contre, des ateliers non déclarés se tiennent après le repas de midi.

Elle a fixé comme objectifs de permettre à tous les enfants d'accéder à une diversité d'activités pour permettre leur épanouissement, la construction de leur autonomie et leur intégration dans la société, l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences.

L'objectif donné aux activités est de faire de l'initiation-découverte permettant aux enfants d'explorer des domaines nouveaux.

L'organisation se structure par moitié de classe (3 classes, 6 groupes) et par cycle correspondant à chaque période entre les vacances.

**Nombre d'écoles concernées (maternelles et élémentaires)**: une école primaire regroupant maternelle et élémentaire.

**Nombre d'enfants concernés** : 71 enfants (24 en maternelle et 47 en élémentaire)

**Temps éducatifs couverts par le PEDT**: Périscolaire englobant les 3 heures dégagées par la nouvelle organisation du temps scolaire (N.A.P.)

### Thématiques périscolaires couvertes par le PEDT :

- Activités artistiques et culturelles
- Ateliers de lecture
- Jeux de stratégie (échecs, dames, ...)
- Jeux collectifs ou en extérieur
- Citoyenneté
- Développement durable
- Aide aux leçons

- Jeux calmes, repos, détente
- Autres : bricolage

#### **Forme d'organisation des activités :**

- Accueil de loisirs périscolaire (déclaré) (dit ALSH – accueil de loisirs sans hébergement)
- Accueil, garderie
- Ateliers

#### **Locaux mobilisés dans et hors l'école :**

- Ecole : classe, salle d'activité, restaurant, cour et préau,
- Extérieur : local municipal, bibliothèque

#### **Services municipaux concernés par les activités du PEDT :**

Education, restauration scolaire

#### **Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant):**

Associations artistiques et culturelles, dédiées au patrimoine local.

#### **Associations partenaires :**

Association nationale dédiée à la promotion de la lecture des enfants.

#### **Statut des intervenants dans les activités du PEDT :**

- Agents territoriaux dont ATSEM
- Animateurs extérieurs recrutés par la municipalité dont associatifs.
- Bénévoles (parents d'élèves, retraités)

#### **Axes des projets d'école pris en compte par le PEDT (actions partenariales et références du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) :**

Lecture-écriture, EAC – danse, musique et théâtre, éducation au développement durable, Citoyenneté, Vivre ensemble,

#### **Les opérateurs en charge du PEDT :**

- Prise en charge directe par la collectivité : oui
  - Délégation à une association : non
- Des associations mettent à disposition par convention des intervenants rémunérés par la commune.

#### **Coordinateur du PEDT :** oui

**Statut :** fonctionnaire titulaire cadre de la commune.

Il coordonne en lien avec le directeur d'ALSH.

**Eventuellement référent par site et par école :** directeur de l'accueil de loisirs

#### **Comité de pilotage du projet :** oui

Participants :

- Maire
- Elus de la commune
- Secrétaire général
- Enseignants
- Agents de la commune

- Parents délégués
- Directeur ALSH.

Fréquence des réunions : Trimestrielle.

**Comité ou instance de coordination technique** : non

La coordination technique est assurée par le secrétaire général et le directeur d'ALSH.

**Existence d'accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT**: Oui

Temps concernés (matin, soir, 3 heures réformes N.A.P.)

Organisateur municipal

**Concertation** :

La concertation s'est organisée à travers le groupe de pilotage mis en place avant la décision pour travailler sur les horaires scolaires, l'organisation du périscolaire, les objectifs éducatifs et les activités.

Il poursuit son travail après et devra faire le bilan.

L'information de tous les parents s'est construite avec un livret de rentrée, un courrier d'information et le bulletin municipal, le conseil d'école.

**Articulation avec d'autres projets** :

Un CEJ existe regroupant quatre communes autour seulement d'un RAM –relais d'assistantes maternelles – et d'un ALSH maternel extrascolaire (moins de six ans).

Il ne couvre pas le périscolaire.

**Modalités d'évaluation** :

Une fois par an, une évaluation quantitative sur les activités et leur fréquentation et qualitative sur le respect des normes de sécurité et la qualification des intervenants.

Qui évalue ? Elle est réalisée par le comité de pilotage sur rapport du directeur d'ALSH et du secrétaire général.

Evaluation partagée : non

**Éléments qualitatifs (points forts du projet)** :

- **Qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation)** :

La commune a organisé le périscolaire du matin et du soir dans un accueil de loisirs déclaré avec des taux d'encadrement réglementaires, la qualification des intervenants et le projet de l'accueil de loisirs.

- **Adaptation aux caractéristiques de la commune** :

La commune a peu d'équipements sportifs et de clubs locaux. Elle a donc concentré les activités sur le champ artistique et culturel, l'éducation au développement durable (découverte de l'environnement, faune et flore, jardin), la découverte du patrimoine local.

La commune a du composer avec les transports scolaires et un budget limité.

- **Utilisation des ressources locales :**

La commune gère le périscolaire en direct et rémunère des intervenants associatifs mis à disposition par convention par trois associations locales.

- **Pistes d'évolution**

La commune est attachée à la logique d'initiation pouvant avoir des prolongements à travers l'offre associative locale en extrascolaire, qu'elle n'organise pas.

**Organisation des horaires dans le cadre du PEDT (maternelle et élémentaire) :**

